

**Document d'information
SG/Inf(2022)24**

5 juillet 2022

**Rapport de la mission d'information en République slovaque de
Mme Leyla Kayacik
Représentante Spéciale de la Secrétaire Générale sur les migrations et les
réfugiés
2-4 mai 2022**

Table des matières

I.1. Contexte général de la mission.....	3
I.2. Dates et délégation.....	4
I.3. Réunions et sites visités	4
II. ACCÈS AUX PROCÉDURES DE PROTECTION	6
II.1. Chiffres et données	6
II. 2. Cadre législatif et accès à la protection temporaire.....	7
III. ACCUEIL ET INCLUSION	9
III.1. Accès au logement	9
III.2. Accès aux soins de santé	10
III.3. Accès au marché du travail.....	10
IV. LES PERSONNES EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ	11
IV. 1. Enfants.....	11
IV. 1.1. Enfants non-accompagnés et tutelle	11
IV.1.2. Protection des enfants contre les abus sexuels et l'exploitation sexuelle	13
IV. 1.3. Accès à l'éducation	13
IV. 1.4. Soutien linguistique.....	14
IV. 1.5. Soutien psychologique	15
IV. 2. Femmes	16
IV. 2.1. Protection contre la violence et les abus	16
IV. 2.2. Accès à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation	16
IV. 3. Autres groupes.....	17
IV. 3.1. Roms	17
IV. 3.2. Personnes handicapées	17
IV.3.3. Non-Ukrainiens.....	18
V. TRAITE DES ÊTRES HUMAINS	18
VI. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	20
VII. ANNEXE : programme de la visite	22

I. INTRODUCTION

I.1. CONTEXTE GENERAL DE LA MISSION

1. L'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine commencée le 24 février 2022, a entraîné le plus important afflux de réfugiés en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale. En quelques jours, des millions de personnes ont quitté le pays pour trouver refuge dans les pays voisins et au-delà.
2. Après le début de la crise en Ukraine, la Représentante Spéciale de la Secrétaire Générale (RSSG) sur les migrations et les réfugiés a convoqué, le 9 mars 2022¹, une réunion extraordinaire en ligne du Réseau de correspondants sur les migrations du Conseil de l'Europe (CdE) afin d'obtenir des informations sur la population civile fuyant l'Ukraine. Cette réunion a été l'occasion de souligner la nécessité de protéger les personnes en situation de vulnérabilité contre les abus, l'exploitation et la traite. D'autres besoins en termes d'accès aux soins de santé, y compris un soutien à l'assistance psychologique, l'accès à l'éducation, l'intégration linguistique et l'accès au marché du travail ont également été soulignés par les correspondants. Ensuite, la RSSG a convoqué une réunion du Groupe de coordination intersecrétariat du Conseil de l'Europe le 24 mars 2022, afin de répondre aux besoins des réfugiés tels qu'établis par les correspondants et de coordonner les activités du Conseil de l'Europe dans le but de fournir une assistance adéquate sur le terrain, dans le cadre de son mandat et conformément au Plan d'action sur la protection des personnes vulnérables dans le contexte des migrations et de l'asile en Europe 2021-2025 (Plan d'action)². La RSSG a aussi organisé une réunion en ligne avec des représentants d'organisations internationales telles que le HCR, l'OIM, l'UNICEF, l'OSCE/BIDDH, l'UE/FRA³. L'objectif principal de cette réunion était d'échanger des informations sur les actions menées par ces organisations dans le contexte de la crise en Ukraine⁴ et de déterminer comment le CdE, dans le cadre de son mandat, peut compléter au mieux les efforts en cours. La RSSG a également échangé avec des représentants de la société civile lors de la session de printemps de la Conférence des OING le 5 avril 2022.
3. Sur la base des résultats de ces réunions et conformément à son mandat⁵, la RSSG a décidé de mener des missions d'information dans les États membres les plus touchés par cet afflux soudain et imprévu de réfugiés.
4. La loi martiale interdisant aux hommes (18-60 ans) de quitter l'Ukraine⁶, environ 90% des personnes qui ont fui l'Ukraine sont des femmes, des enfants, des personnes âgées et d'autres personnes ayant besoin d'une aide urgente. Le plan d'action constitue le meilleur outil à disposition de la RSSG lors de ses missions d'information, et permet au CdE de tenter de répondre aux besoins des personnes qui fuient l'Ukraine.

¹ [Réunion extraordinaire du Réseau de correspondants sur les migrations concernant la situation des personnes fuyant l'Ukraine - Actualités \(CdE.int\)](#)

² [Plan d'action sur la protection des personnes vulnérables dans le contexte des migrations et de l'asile en Europe \(2021-2025\)](#)

³ [Réfugiés fuyant l'Ukraine : échange d'informations avec les partenaires internationaux..](#)

⁴ Voir dans ce contexte le [Plan régional d'intervention pour les réfugiés en Ukraine \(RRP\)](#) qui prévoit une réponse globale des agences des Nations unies pour soutenir les efforts des pays visant à protéger et aider les réfugiés venant d'Ukraine et le [rapport UE/FRA : Points de contrôle frontaliers UE-Ukraine : Premières observations sur le terrain](#)

⁵ [Mandat de la RSSG \(CdE.int\)](#)

⁶ Voir <https://zakon.rada.gov.ua/laws/show/en/64/2022#Text>

I.2. DATES ET DÉLÉGATION

5. Ce rapport a été préparé à la suite de la visite de la RSSG en République slovaque entre le 2 et le 4 mai 2022 afin de constater les défis sur le terrain et la réponse des autorités slovaques à ces défis. Il donne un aperçu de la situation des personnes venant d'Ukraine en République slovaque, sur la base des observations de l'équipe de la RSSG au cours de la mission. La visite visait également à évaluer les besoins et à déterminer dans quelle mesure le Conseil de l'Europe pouvait fournir son assistance, notamment par le biais du Plan d'action. L'accent a donc été mis sur les personnes vulnérables. Des questions majeures telles que l'accès au logement, l'accès aux soins de santé, y compris le soutien psychologique, l'accès au marché du travail, qui jouent un rôle important pour la protection et l'inclusion de ces personnes à long terme, sont également abordées dans ce rapport.
6. Compte tenu du risque accru de traite des êtres humains⁷, la délégation de la RSSG comprenait un membre du Groupe d'experts du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA), Mme la Dadunashvili, afin d'apporter une expertise thématique sur cette question identifiée comme prioritaire. Les conseillers de la RSSG Anne Kayser et Mustafa Uludag ont assisté la RSSG, Leyla Kayacik, pendant la mission en République slovaque.

I.3. RÉUNIONS ET SITES VISITÉS

7. À Bratislava, la RSSG a rencontré le Secrétaire d'État du ministère de l'Intérieur, M. Vendelín Leitner, qui est, entre autres, le Coordinateur national sur la traite des êtres humains. Il était accompagné de sa délégation qui comprenait M. Ján Orlovský, directeur du Bureau de la Migration de la République slovaque ; la Secrétaire d'État du ministère du Travail, des Affaires sociales et de la Famille, Mme Soňa Gaborčáková ; le directeur général de l'éducation, des minorités nationales et de la section de l'éducation continue du ministère de l'Éducation, des Sciences, de la Recherche et des Sports, M. Kálmán Petcoz, et le directeur général du ministère des Affaires étrangères et européennes, M. Juraj Podhorský. La RSSG a également eu l'occasion de rencontrer des représentants du Bureau du Défenseur public des droits.
8. Compte tenu du rôle clé joué par les autorités locales dans le contexte de la crise actuelle, la RSSG a rencontré l'adjointe au maire de la ville de Bratislava, Mme Lenka Antalová Plavuchová, et le maire du quartier Lamač de Bratislava, M. Lukáš Banacký.
9. La RSSG a eu un échange de vues avec des représentants du HCR, de l'UNICEF et de l'OIM à Bratislava. La RSSG a rencontré les ONG suivantes : la Ligue slovaque des droits de l'homme, Mareena, People in Need, Caritas, le Centre national slovaque pour les droits de l'homme et le Centre national de coordination pour la résolution des problèmes de violence contre les enfants.

⁷ [Les États doivent agir de toute urgence pour protéger les réfugiés fuyant l'Ukraine contre la traite des êtres humains - Actualités \(CdE.int\)](#)

10. La RSSG a également visité le « Centre de soutien et d'information pour les Ukrainiens de la ville de Bratislava », l'un des grands centres d'assistance destinés à aider les réfugiés d'Ukraine. Le centre, situé dans les locaux de la gare routière temporaire de la rue Bottova à Bratislava, est géré en coopération avec l'Etat, des organisations non gouvernementales et le secteur privé. Bien que la création de tels centres nécessite une importante organisation, la RSSG a été informée que le Centre a été rendu opérationnel en seulement neuf jours. La RSSG a également noté que les dons et les réseaux de volontaires ont joué un rôle crucial dans cette mise en place.
11. La RSSG a par ailleurs été informée qu'il avait été très difficile pour les personnes arrivant à Bratislava d'obtenir des informations et une assistance pertinentes avant la création du Centre. Maintenant que ce centre est opérationnel, les réfugiés ont accès à un guichet unique pour obtenir des informations et une assistance en termes de santé, de soutien juridique, psychologique et social, ce qui n'était pas le cas auparavant. Des fonctionnaires du Département de la police des étrangers et du Bureau des migrations sont présents dans le Centre, qui comprend une aire de jeux pour les enfants et une zone de repos.
12. Le centre fournit une aide humanitaire pour répondre aux besoins immédiats. Il permet également aux personnes de se reposer, généralement pendant une journée, avant qu'elles ne se déplacent ou ne soient transférées vers d'autres régions et municipalités.
13. Le Centre de Bratislava a la capacité d'accueillir jusqu'à 2 500 personnes par jour. La RSSG a été informée que lorsque le Centre est ouvert 24 heures sur 24, la capacité d'accueil peut être portée à 3 000 personnes. Au moment de la visite, le Centre offrait ses services à environ 700 personnes par jour.
14. La RSSG a pu constater que l'enregistrement des personnes fuyant l'agression de la Russie contre l'Ukraine peut être réalisé très rapidement grâce à une coordination et une coopération efficace entre les autorités de l'État, les organisations de la société civile et les volontaires.
15. Le coordinateur en chef du Centre a attiré l'attention sur le risque qu'en cas d'augmentation future du nombre de personnes se présentant au centre, il ne soit possible de fournir qu'une aide juridique et que les autres services soient suspendus. La RSSG a également été informée que le nombre de bénévoles prêts à offrir leur aide au Centre a considérablement diminué par rapport à la première phase de la crise, lorsque près de 100 bénévoles étaient disponibles par équipe. À cet égard, il est important de préparer des plans d'urgence, notamment en cas d'augmentation du nombre de réfugiés, et de veiller à ce que le Centre dispose de suffisamment de personnel pour continuer à fonctionner efficacement.
16. Lors de sa rencontre avec le maire du district de Lamač, la RSSG a pu visiter une structure d'hébergement qui a la capacité d'accueillir 34 personnes pour leur fournir une assistance immédiate. Le district de Lamač a jusqu'à présent préféré concentrer ses efforts pour fournir de meilleurs logements plutôt que sur la scolarisation et les installations éducatives. Après avoir constaté les efforts du district de Lamač pour augmenter sa capacité d'hébergement, la RSSG a conclu que les autorités locales devraient être mieux accompagnées face à la situation et aux défis à venir.
17. La RSSG s'est également rendue au point d'information de la gare de Bratislava. Elle a pu s'entretenir avec des femmes et des enfants qui avaient fui leur foyer et qui ne sont arrivés qu'après des jours de voyage dans des conditions souvent très difficiles.
18. La RSSG n'a pas été en mesure de visiter le camp d'hébergement de Gabčíkovo. La raison donnée étant que quatre délégations de différentes organisations internationales avaient déjà visité le site et que les résidents du camp avaient commencé à se plaindre de l'attention portée au camp.

19. Le soutien des autorités, en particulier du ministère des Affaires étrangères et européennes, a été très apprécié pour la préparation et l'organisation de la visite de la RSSG à Bratislava, qui s'est déroulée avec un préavis très court.

II. ACCÈS AUX PROCÉDURES DE PROTECTION

II.1. CHIFFRES ET DONNÉES

20. En tant que pays voisin de l'Ukraine et disposant d'une importante diaspora ukrainienne, la République slovaque est devenue l'un des premiers pays de destination pour les personnes fuyant l'agression en Ukraine. Avant le début de cette agression, plus de 130 000 Ukrainiens vivaient en République slovaque⁸. Les membres de cette diaspora ont fourni une aide d'urgence aux personnes fuyant l'Ukraine, notamment en termes de logement.
21. Au moment de la visite de la RSSG, le nombre de personnes qui avaient fui l'Ukraine pour se rendre en République slovaque était supérieur à 360 000⁹. Près de 90 % des personnes arrivant en République slovaque étaient des femmes et des enfants¹⁰. Selon les données officielles¹¹, près d'un tiers d'entre elles vivaient dans la capitale, Bratislava. Cinq grands centres étaient opérationnels dans tout le pays pour fournir assistance et informations aux arrivants¹².
22. Au cours de la visite de la RSSG, le nombre d'arrivées quotidiennes en République slovaque a considérablement diminué par rapport aux chiffres initiaux, qui atteignaient souvent 20 000 personnes par jour¹³. Certains jours pendant la visite de la RSSG, le nombre de personnes arrivant en République slovaque était presque le même que celui des personnes retournant en Ukraine. À la fin du mois d'avril, plus de 72 000 personnes avaient été enregistrées et avaient obtenu une protection temporaire en République slovaque¹⁴. Au moment de la visite, les autorités slovaques avaient reçu environ 180 demandes d'asile y afférentes.
23. Les autorités ont intensifié leurs efforts et se sont adaptées à l'évolution rapide de la situation immédiatement après l'afflux initial de personnes. Elles ont également pris des mesures immédiates pour renforcer la coordination des efforts et assurer une réponse systématique à cet afflux.

⁸ Les informations ont été fournies par les autorités de l'État slovaque au cours des réunions.

⁹ [Situation des réfugiés en Ukraine \(unhcr.org\)](#)

¹⁰ [Document - Mise à jour opérationnelle pour la Slovaquie \(unhcr.org\)](#)

¹¹ Ministère de l'intérieur, République slovaque, site web du gouvernement de la République slovaque [Ministerstvo vnútra Slovenskej republiky \(minv.sk\)](#)

¹² Ministère de l'intérieur, République slovaque, site web du gouvernement de la République slovaque [Informácie pre cudzincov, Ministerstvo vnútra SR - Polícia \(minv.sk\)](#)

¹³ Les chiffres ont été communiqués par les autorités lors de nos rencontres.

¹⁴ [Situation des réfugiés en Ukraine \(unhcr.org\)](#)

II. 2. CADRE LEGISLATIF ET ACCES A LA PROTECTION TEMPORAIRE

24. La République slovaque a déclaré l'état d'urgence le 26 février en raison de l'afflux massif de personnes fuyant l'Ukraine¹⁵. En réponse à cette situation, le pays a rapidement modifié sa législation en matière d'asile et, depuis le 1er mars, elle accorde une forme spéciale de protection – le statut de protection temporaire (PT) – aux citoyens ukrainiens et à leurs proches.
25. La modification de la loi sur l'asile, qui est entrée en vigueur le 26 février, a permis au gouvernement d'accorder aux personnes fuyant l'Ukraine, avant même qu'une décision du Conseil de l'UE ne soit annoncée/prise¹⁶, une assistance et une protection immédiates¹⁷. Ce statut pourra être demandé jusqu'au 4 mars 2023¹⁸.
26. Selon les informations du ministère de l'Intérieur, toutes les personnes fuyant l'Ukraine sont autorisées à entrer dans le pays. Même celles qui n'ont pas de passeport biométrique sont autorisées à entrer sur la base d'évaluations individuelles¹⁹.
27. Dans le cadre du régime d'exemption de visa entre la République slovaque et l'Ukraine, les titulaires de passeports biométriques ukrainiens peuvent séjourner sur le territoire slovaque pendant 90 jours. Les détenteurs de passeports non biométriques doivent toutefois demander la protection temporaire ou l'asile²⁰.
28. Afin de pouvoir séjourner légalement en République slovaque pendant une période plus longue, les personnes qui sont entrées sur le territoire slovaque ont 90 jours pour décider de demander la protection temporaire ou l'asile. Les demandes de PT peuvent être déposées en personne dans les grands centres d'enregistrement ou dans certains services de la police des étrangers. (1) Les citoyens ukrainiens, (2) les personnes bénéficiant d'un statut de protection internationale ou nationale équivalent en Ukraine, (3) les membres de la famille des citoyens ukrainiens et des personnes bénéficiant d'une protection, et (4) les étrangers non-Ukrainiens ayant une résidence permanente et ne pouvant pas retourner dans leur pays ou région d'origine peuvent tous demander la PT²¹.
29. Si les personnes fuyant l'Ukraine présentent des documents de voyage, d'identité ou d'autres documents requis, elles se voient accorder une protection temporaire dès leur enregistrement. Si elles ne sont pas en mesure de prouver leur identité ou leur nationalité, leur demande de PT est traitée dans un délai d'environ 30 jours. L'accès aux soins de santé est possible dès que la demande de PT est déposée et même si la décision finale n'a pas été rendue dans le délai de 30 jours²².

¹⁵ Ministère de l'Intérieur, République slovaque, site web du gouvernement de la République slovaque <https://minv.sk/?tlacove-spravy&sprava=pre-voynu-na-ukrajine-je-vyhlasena-mimoriadna-situacia-ak-chcete-ukrajincom-pomoc-kontaktujte-ministerstvo-vnutra>.

¹⁶ Directive 2001/55/CE du Conseil du 20 juillet 2001, ci-après dénommée "directive sur la protection temporaire".

¹⁷ Ministère de l'Intérieur, République slovaque, site web du gouvernement de la République slovaque, <https://www.minv.sk/?tlacove-spravy&sprava=slovensko-od-1-marca-poskytuje-docasne-utocisko-obcanom-ukrajiny-a-ich-pribuznym-k-dispozicii-je-informacny-letak>.

¹⁸ Information pour les Ukrainiens entrant en République slovaque, site web du gouvernement de la République slovaque, <https://ua.gov.sk/en.html>

¹⁹ [SITUATION EN UKRAINE - INFORMATION ET ASSISTANCE, ministère de l'Intérieur de la République slovaque \(minv.sk\)](https://www.minv.sk/?situation-en-ukraine-information-et-assistance)

²⁰ Information pour les Ukrainiens entrant en République slovaque, site web du gouvernement de la République slovaque, <https://ua.gov.sk/en.html>

²¹ [Information et assistance - Situation en Ukraine - Centre d'information sur les migrations de l'OIM](https://www.mic.iom.sk/en/news/758-info-ukraine.html?fbclid=IwAR0bOHJdvqQ4CQ1MBQPeVEVRwBjtGyDD8lXJBgymV61T9RFyx5t7RxX3cg0)

²² Ministère de l'Intérieur de la République slovaque, site web du gouvernement de la République slovaque, <https://www.mic.iom.sk/en/news/758-info-ukraine.html?fbclid=IwAR0bOHJdvqQ4CQ1MBQPeVEVRwBjtGyDD8lXJBgymV61T9RFyx5t7RxX3cg0>.

30. Si une demande de protection temporaire est approuvée, un document de "séjour toléré" portant la mention "*Dočasné Útočisko*" est délivré²³. Toute personne ayant obtenu la PT peut se déplacer librement en République slovaque, se rendre dans un autre pays de l'UE et même en Ukraine, et revenir en République slovaque à tout moment. L'octroi de la PT donne aux bénéficiaires le droit de travailler, d'étudier et l'accès aux soins de santé.
31. Selon les informations du ministère de l'Intérieur²⁴, près de 72 000 personnes avaient demandé une protection temporaire en République slovaque à la fin du mois d'avril. Il semblerait que certains arrivants préfèrent rester en République slovaque jusqu'à la fin de leur période de 90 jours et n'ont pas encore décidé s'ils allaient demander la protection temporaire dans ce pays.
32. Compte tenu de l'afflux d'un grand nombre de personnes en provenance d'Ukraine, la demande de PT semble plus appropriée pour eux que la demande d'asile. Les procédures d'asile pourraient être plus longues en termes administratifs et l'accès au marché du travail n'est pas autorisé tant que le statut d'asile n'est pas accordé.
33. Comme l'a souligné le HCR²⁵, la RSSG a également constaté l'absence de procédures complètes et systématiques pour l'identification des personnes ayant des besoins spécifiques. De telles procédures sont cruciales pour faciliter l'identification rapide des personnes vulnérables ayant des besoins spécifiques, pour établir des priorités dans l'accueil et la protection ainsi que pour fournir une assistance adéquate²⁶.
34. La RSSG a salué les efforts des autorités slovaques pour assurer la protection des personnes fuyant l'Ukraine et a souligné l'importance de leur fournir des informations et une assistance juridiques pertinentes et adéquates, y compris en ukrainien, avec l'aide de praticiens qualifiés du droit d'asile. Les autorités slovaques devraient veiller à ce que les informations et les conseils sur la protection temporaire soient fournis par des avocats parfaitement formés.
35. Tenant compte de la nécessité de doter les praticiens du droit des qualifications et des compétences nécessaires, le Conseil de l'Europe a mis en place de nouveaux e-Desks en ligne sur l'asile et la migration²⁷ qui visent à faciliter l'accès des professionnels du droit et des responsables de la migration à l'information et à la formation sur le traitement efficace des cas impliquant des réfugiés et des personnes déplacées, avec un accent particulier sur les réfugiés d'Ukraine. Ces nouveaux e-Desks complètent également les cours HELP nationaux existants tels que « Asile et droits de l'homme », « Enfants réfugiés et migrants » et « Lutte contre la traite des êtres humains ». Le nouveau e-Desk HELP existe également en langue slovaque avec les cours les plus pertinents traduits en slovaque. Les autorités publiques devraient diffuser davantage d'informations sur les cours HELP et encourager les praticiens du droit à les suivre.

²³ Information et assistance - situation en Ukraine, Centre d'information sur les migrations de l'OIM, <https://www.mic.iom.sk/en/news/758-info-ukraine.html?fbclid=IwAR0bOHJdvqQ4CQ1MBQPeVEVRwBjtGyDD8lXJBgymV61T9RFyx5t7RxX3cg0>.

²⁴ Ministère de l'Intérieur de la République slovaque, site web du gouvernement de la République slovaque, <https://www.mic.iom.sk/en/news/758-info-ukraine.html?fbclid=IwAR0bOHJdvqQ4CQ1MBQPeVEVRwBjtGyDD8lXJBgymV61T9RFyx5t7RxX3cg0>.

²⁵ Situation en Ukraine, flash Update n°7, HCR <https://data2.unhcr.org/en/documents/details/91900>

²⁶ Voir la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme sur l'obligation de prendre des mesures actives pour détecter les vulnérabilités au stade le plus précoce possible par des procédures efficaces d'évaluation de la vulnérabilité, et de veiller à ce que les personnes soient informées de ces procédures : *CEDH, Rahimi c. Grèce*, n° 8687/08, 5 avril 2011 ; *Thimothawes c. Belgique*, n° 39061/11, 4 avril 2017 ; *Abdi Mahamud c. Malte*, n° 56796/13, 3 mai 2016 - [Note CdE/FRA](#) sur les droits fondamentaux des réfugiés, demandeurs d'asile et migrants aux frontières européennes.

²⁷ [New Council of Europe HELP e-Desks on asylum/migration for lawyers assisting people fleeing the war in Ukraine - All news \(CdE.int\)](#) (en anglais uniquement)

III. ACCUEIL ET INCLUSION

III.1. ACCÈS AU LOGEMENT

36. Le nombre moyen journalier de personnes traversant la frontière entre l'Ukraine et la République slovaque a grimpé jusqu'à 20 000 certains jours au début de l'agression. La Slovaquie, pays limitrophe de l'Ukraine, a réussi à fournir une aide suffisante grâce à des centres d'accueil de base. La capacité totale de ces centres d'accueil était d'environ 50 000 personnes et les conditions d'accueil y ont été qualifiées de « décentes »²⁸.
37. La majorité des personnes arrivant d'Ukraine en Slovaquie, surtout au début de la crise, ont trouvé refuge chez des parents ou des amis. Une initiative citoyenne a également été lancée pour ceux qui n'ont pas pu rester chez des amis ou des parents. Une plateforme en ligne dédiée aux offres d'hébergement, appelée « KtopomôžeUkrajine »²⁹, a été mise en place. Son objectif principal est d'établir une réserve de logements disponibles et de mettre en contact les personnes désireuses de proposer un logement et celles qui en ont besoin. Les hôtels peuvent également proposer des chambres par le biais de la plateforme.
38. Bien que l'afflux initial se soit quelque peu atténué au cours de la visite de la RSSG, l'accès au logement est resté essentiellement tributaire de la volonté des individus. La fourniture de logements sur cette base n'est pas viable à long terme. Le contrôle de la conformité des logements concernés aux normes requises est nécessaire.
39. Les municipalités ont commencé à accorder des subventions aux personnes qui ont fourni un logement à des personnes venant d'Ukraine après vérification et traitement des documents requis par le ministère de l'Intérieur³⁰. Après la visite, la RSSG a été informée que le gouvernement slovaque avait décidé d'augmenter les allocations. À partir de juillet, les allocations seront de 22 euros par nuit pour un adulte et de 11 euros pour un enfant. Le gouvernement slovaque a également décidé de faciliter la procédure de demande d'allocations. Avant cette décision, les demandeurs devaient envoyer leurs demandes chaque mois séparément. Ils peuvent désormais soumettre une seule demande globale pour les trois mois à venir : juillet, août et septembre³¹.
40. La baisse relative du nombre de personnes entrant en Slovaquie a donné aux autorités slovaques l'impression qu'une fois que les choses commenceront à revenir à la normale en Ukraine, la plupart des personnes ayant fui les combats repartiront. Toutefois, dans l'éventualité d'un nouvel afflux important de personnes fuyant l'Ukraine vers la Slovaquie, du type de celui observé aux débuts du conflit, l'offre d'hébergement sur une base volontaire ne sera pas suffisante pour faire face aux besoins.
41. Pour ces raisons, il est recommandé aux autorités publiques slovaques de travailler sur des solutions durables pour l'offre de logements.

²⁸ [Information et assistance - Situation In Ukraine - Centre d'information de l'OIM sur la migration](#) [Information](#)

²⁹ [#KtoPomozeUkrajine](#)

³⁰ Ministère de l'Intérieur de la République slovaque, Site web du gouvernement de la République slovaque, [Hlásenie pobytu cudzincov \(minv.sk\)](#)

³¹ Rezort dopravy: Výška príspevku za ubytovanie odídenca sa strojnásobí (teraz.sk)

42. La Banque de développement du Conseil de l'Europe, par le biais de son Fonds pour les migrants et les réfugiés (MRF), a approuvé des subventions d'une valeur de près de 2,6 millions d'euros aux bureaux nationaux de l'OIM dans les pays voisins de l'Ukraine, dont la République slovaque³². L'OIM Slovaquie a reçu une première subvention de 150 000 € de la Banque³³. La Banque soutient donc les efforts de la République slovaque pour gérer la crise provoquée par l'agression de la Russie contre l'Ukraine.

III.2. ACCES AUX SOINS DE SANTE

43. Avec l'augmentation du nombre de personnes arrivant en République slovaque au début de l'agression russe, l'accès aux soins de santé est devenu l'une des questions les plus pressantes pour les autorités de l'État.
44. Selon les informations disponibles, il existe trois catégories en termes de fourniture gratuite de services de santé en République slovaque. Si une personne venant d'Ukraine est de passage en Slovaquie et qu'elle se rend dans un autre pays, cette personne a droit à des « soins de santé urgents ». Les personnes qui ont demandé une protection temporaire ont droit à des « soins de santé indiqués comme étant urgents et nécessaires ». Dans ce cas, l'examen du médecin joue un rôle important. Les personnes qui ont obtenu le statut de protection temporaire ont droit à des soins de santé complets³⁴.
45. Le ministère de la Santé détermine l'étendue des soins de santé d'urgence. Ainsi, de nombreuses personnes venant d'Ukraine obtiennent une aide médicale et un traitement pour des problèmes de santé courants tels que les maladies du système circulatoire. Par exemple, plus de 237 000 euros ont été dépensés pour le traitement de ces maladies.
46. Une attention particulière devrait être accordée à la fourniture d'informations pertinentes et accessibles concernant l'accès aux besoins de santé pour les personnes venant d'Ukraine.

III.3. ACCES AU MARCHÉ DU TRAVAIL

47. Les personnes venues d'Ukraine qui séjournent en Slovaquie avec le statut de protection temporaire peuvent travailler sans avoir besoin d'autres permis, mais ne sont pas autorisées à gérer des entreprises³⁵. Elles peuvent être employées dans le cadre de contrats de travail ou sur la base d'accords. Si elles gagnent au moins le salaire minimum, elles sont assurées en tant que salariées dans le cadre du régime public d'assurance maladie. Ceux qui gagnent moins que le salaire minimum (646 euros par mois) n'ont pas droit à l'assurance maladie publique.
48. Selon les informations fournies lors de la visite de la RSSG, près de 4 000 Ukrainiens sont entrés sur le marché du travail, principalement dans le secteur des services³⁶.

³² [La CEB approuve 2,6 millions d'euros supplémentaires pour aider d'urgence les réfugiés d'Ukraine | CEB \(CdEbank.org\)](https://www.ceb.org/en/press-releases/2022/03/la-ceb-approuve-2-6-millions-d-euros-supplementaires-pour-aider-d-urgence-les-refugies-d-ukraine)

³³ [La CEB apporte un soutien immédiat à l'OIM Slovaquie pour aider les réfugiés ukrainiens et les ressortissants de pays tiers | CEB \(CdEbank.org\)](https://www.ceb.org/en/press-releases/2022/03/la-ceb-apporte-un-soutien-imm%C3%A9diat-%C3%A0-l-oim-slovaquie-pour-aider-les-refugies-ukrainiens-et-les-ressortissants-de-pays-tiers)

³⁴ <https://ua.gov.sk/en.html>

³⁵ Centre d'information sur la migration de l'OIM, Conseils et services gratuits pour les ressortissants de pays tiers, <https://www.mic.iom.sk/en/en-bubbles/321-employment-counselling.html>.

³⁶ Les données ont été fournies par les autorités de l'État lors des réunions officielles.

49. La RSSG a été informée que le centre d'information sur les migrations de l'OIM a mis en place un service de conseil en matière d'emploi, qui offre des conseils gratuits ainsi qu'un soutien pour la poursuite des études et la reconversion professionnelle des personnes arrivées d'Ukraine³⁷. En outre, il existe des sites Internet³⁸ qui publient des offres d'emploi. Ces sites devraient être surveillés par les autorités publiques compétentes afin d'éviter que les personnes concernées ne soient victimes de traite ou d'exploitation du travail.
50. Il convient également d'informer les employeurs des procédures à suivre lorsqu'ils embauchent des personnes venues d'Ukraine, ce qui facilitera l'accès des personnes concernées au marché du travail.
51. En modifiant de nombreuses lois pour répondre à la situation des personnes arrivées d'Ukraine, les autorités de l'État slovaque ont assoupli les exigences relatives à leur emploi et n'appliquent pas de procédures compliquées concernant la reconnaissance des qualifications dans les domaines de l'éducation ou des soins de santé. La flexibilité en matière de reconnaissance des qualifications semble toutefois se limiter à ces deux secteurs. Dans ce contexte, il est important d'étendre la flexibilité de la reconnaissance des qualifications à d'autres secteurs afin de permettre l'emploi d'un plus grand nombre de personnes venant d'Ukraine.
52. La RSSG a pu présenter le Passeport européen de qualifications pour les réfugiés (EQPR)³⁹ aux autorités slovaques comme un outil efficace pour l'évaluation des qualifications des réfugiés ukrainiens. Bien que la République slovaque ne participe pas à l'EQPR, cet outil peut servir de référence aux centres nationaux de reconnaissance actuellement chargés de reconnaître les qualifications des réfugiés. La République slovaque est encouragée à devenir un partenaire officiel de l'EQPR.
53. Le prêt de 150 millions d'euros de la Banque de développement du Conseil de l'Europe servira à soutenir la création d'emplois et les petites entreprises en République slovaque et en République tchèque et à améliorer les infrastructures publiques⁴⁰. La RSSG a noté que l'assistance financière de la Banque pourrait être utilisée en vue de faciliter l'accès au marché du travail pour les personnes venues d'Ukraine.

IV. LES PERSONNES EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ

IV. 1. ENFANTS

IV. 1.1. Enfants non-accompagnés et tutelle

54. Étant donné que les enfants représentent un pourcentage important des personnes fuyant vers la Slovaquie⁴¹, l'identification, l'enregistrement et le placement des enfants non accompagnés et séparés sont devenus une tâche particulièrement difficile pour les autorités slovaques compétentes.

³⁷ [Information et assistance - situation en Ukraine - Centre d'information sur les migrations de l'OIM](#)

³⁸ Plates-formes web : <https://www.istp.sk/help-ukraine?sglocale=en>, <https://www.profesia.sk/praca/profesia/O4281039>, <https://kariera.zoznam.sk/pracovne-ponuky/pomoc-ukrajine>, <https://www.sluzbyzamestnanosti.gov.sk/pracovne-ponuky?miestoVhodnePre=502504&pageNr=1&pozadovanyCudziJazyk=50320105,50320106&lang=ua>, <https://www.adecojobsforukraine.com/>

³⁹ [Passeport européen de qualification pour les réfugiés \(EQPR\) \(CdE.int\)](#)

⁴⁰ [Nouveau prêt de la CEB à SG Equipment Finance pour moderniser les infrastructures publiques et à soutenir la création d'emplois en République tchèque et en République slovaque | CEB \(CdEbank.org\)](#)

⁴¹ [Situation des réfugiés en Ukraine \(unhcr.org\)](#)

55. L'identification et l'enregistrement des enfants non accompagnés en Slovaquie ont été une préoccupation majeure au début de la crise en raison de l'afflux rapide de personnes. Les organisations de la société civile et les bénévoles qui étaient très actifs à la frontière les premiers jours n'étaient pas bien équipés pour l'identification ou l'enregistrement immédiat des enfants non accompagnés.
56. Certaines ONG ont signalé quelques cas au cours desquels des adolescents ont été autorisés à franchir la frontière sans avoir de tuteur légal ou sans être accompagnés par leurs parents. La RSSG a été informée que cela était dû en partie au fait que la législation ukrainienne donne aux personnes âgées de 16 à 18 ans le droit de voyager en dehors de l'Ukraine, sans le consentement des parents⁴².
57. Il a également été signalé que des membres de familles ukrainiennes vivant en République slovaque attendaient à la frontière pour rejoindre des enfants dont les parents avaient informé les familles que leurs enfants venaient en Slovaquie. Dans de tels cas, il est très difficile de déterminer le lien de parenté entre les enfants qui arrivent et ceux qui les attendent à la frontière.
58. Selon les informations du ministère du Travail, des Affaires sociales et de la Famille, le nombre d'enfants non accompagnés identifiés comme ayant franchi la frontière était d'environ 180 au moment de la visite de la RSSG⁴³. La RSSG a également été informée que la plupart de ces enfants avaient été placés sous tutelle en Ukraine avant de se rendre en République slovaque.
59. Les autorités compétentes suivent une procédure stricte, conforme au droit national slovaque, concernant la protection des enfants non accompagnés. Les enfants non accompagnés qui entrent en Slovaquie sont placés sous la protection du ministère du Travail, des Affaires sociales et de la Famille. Dès qu'un enfant non accompagné est identifié, le ministère, en liaison avec les autres autorités compétentes, coordonne le placement de l'enfant dans un établissement sélectionné. Même si la capacité de ces établissements peut être suffisante pour le nombre actuel d'enfants non accompagnés en Slovaquie, une protection et une prise en charge alternatives doivent être disponibles. L'accueil temporaire ou d'autres formes de prise en charge communautaire sous la supervision de l'État peuvent être la solution la plus adaptée afin d'offrir une plus grande protection aux enfants déplacés sans leurs parents.
60. L'intérêt supérieur de l'enfant et les normes récemment adoptées par le Conseil de l'Europe sur la priorité à donner à la prise en charge familiale⁴⁴ devraient toujours être pris en considération par les autorités de l'État lorsqu'elles traitent des enfants non accompagnés. Au cours de sa visite, la RSSG a notamment pu attirer l'attention sur la recommandation relative à un système de tutelle efficace⁴⁵.

⁴² [Code civil de l'Ukraine](#), article 313.

⁴³ Ces informations ont été fournies par le ministère du Travail, des Affaires sociales et de la Famille au cours de la réunion.

⁴⁴ Voir le [Guide sur le placement en famille d'accueil d'enfants non accompagnés ou séparés](#)

⁴⁵ [Recommandation CM/Rec\(2019\)11](#) du Comité des Ministres aux États membres sur un régime de tutelle efficace pour les enfants non accompagnés et les enfants séparés dans le contexte de la migration (2019).

IV.1.2. Protection des enfants contre les abus sexuels et l'exploitation sexuelle

61. L'UNICEF travaille en étroite collaboration avec les autorités chargées de la protection de l'enfance et les ONG en République slovaque pour prévenir les abus et l'exploitation sexuelle des enfants déplacés. L'UNICEF a également organisé des sessions sur les techniques de communication adaptées aux enfants et la prévention de l'exploitation sexuelle des enfants pour les gardes-frontières⁴⁶. Au cours de la visite, la RSSG a été informée que l'UNICEF a développé un partenariat avec la municipalité de Bratislava pour renforcer les capacités des officiers de police locaux et des professionnels des services sociaux de première ligne en matière d'informations adaptées aux enfants et de prévention de la traite.
62. Comme le Comité de Lanzarote l'avait souligné dans le cadre de ses procédures d'évaluation et de conformité concernant les enfants affectés par le conflit en Syrie (2017), la RSSG a également noté qu'aucun mécanisme solide n'a été mis en place pour la collecte de données ayant un accent spécifique sur les enfants déplacés à cause des combats en Ukraine qui sont victimes ou présumés victimes d'abus sexuels et d'exploitation sexuelle⁴⁷. L'absence d'un tel mécanisme rend les efforts de prévention beaucoup plus difficiles. Le RSSG a toutefois noté que des brochures relatives à la prévention de la traite des êtres humains étaient distribuées très largement, également sur le site Internet des petits villages.
63. À cet égard, il est important de garder à l'esprit que la checklist⁴⁸, récemment adoptée par le Comité de Lanzarote, contient des mesures efficaces que les États peuvent utiliser pour prévenir les abus et l'exploitation sexuelle.

IV. 1.3. Accès à l'éducation

64. La République slovaque a répondu rapidement aux besoins en éducation des enfants fuyant l'Ukraine par diverses initiatives. En particulier, les autorités ont apporté des modifications à la législation pour faciliter leur accès à l'éducation. En outre, le ministère de l'Éducation, des Sciences, de la Recherche et des Sports a publié des directives à l'intention des chefs d'établissement et des autorités locales afin de permettre aux enfants ukrainiens de fréquenter l'école sans délai. Grâce à ces initiatives, nous avons été informés lors de la visite que 6 500 enfants ukrainiens, pour la plupart de niveau primaire, avaient intégré le système scolaire slovaque en avril⁴⁹.
65. En revanche, les enfants bénéficiant d'une protection temporaire ne sont pas concernés par la scolarité obligatoire⁵⁰. Selon la législation slovaque actuelle, la scolarité n'est obligatoire que pour les enfants ayant une résidence permanente, or les enfants ukrainiens n'ont qu'une résidence temporaire. Les enfants ukrainiens ne sont donc pas officiellement admis dans les écoles mais seulement inscrits.

⁴⁶ [Rapport sur la situation humanitaire de la réponse aux réfugiés de l'ECARO, 26 avril 2022 | UNICEF](#)

⁴⁷ Voir les recommandations du Comité de Lanzarote: [Recommandation 7](#), [Recommandation 15](#), [Recommandation 31](#), [Recommandation 32](#).

⁴⁸ [CHECKLIST](#)- Protection des enfants touchés par la crise des réfugiés contre l'exploitation et les abus sexuels

⁴⁹ Ces informations ont été fournies par le ministère de l'[É](#)ducation, des [S](#)ciences, de la [R](#)echerche et des [S](#)ports au cours de la réunion.

⁵⁰ Site web du ministère de l'éducation, des sciences, de la recherche et des sports [Vybranú stránku nie je možné zobrazit | Ministerstvo školstva, vedy, výskumu a športu Slovenskej republiky \(minedu.sk\)](#)

66. Il est important de rappeler que même avant la crise actuelle, il n'y avait pas assez de places pour les enfants slovaques dans les écoles primaires ou les écoles maternelles. Il n'était pas facile pour les parents slovaques d'inscrire leurs enfants dans ces établissements. Compte tenu de ce besoin préexistant d'augmenter la capacité d'accueil dans les écoles primaires et les écoles maternelles, il est encore plus difficile d'obtenir une place pour les enfants ukrainiens.
67. Lors de sa réunion au ministère de l'Éducation, des Sciences, de la Recherche et des Sports⁵¹, la RSSG a été informée qu'une subvention de 4 millions d'euros sera allouée aux municipalités pour réduire l'écart entre la demande et les capacités existantes au niveau des écoles maternelles.
68. Toutefois, l'allocation de ressources financières ne suffira pas à résoudre le problème existant. Il a été signalé que les normes existantes pour l'ouverture de écoles maternelles sont élevées et que les municipalités ont rencontré de nombreuses difficultés pour s'y conformer. La révision de ces normes pourrait contribuer à augmenter le nombre d'écoles maternelles. La RSSG a également été informée que la communication était déjà en cours entre le ministère de l'Éducation, des Sciences, de la Recherche et des Sports et le ministère de la Santé au sujet de la révision des normes.
69. Lorsque davantage d'écoles maternelles seront ouvertes, il y aura besoin d'enseignants pour y exercer. Le ministère de l'Éducation, de la Science, de la Recherche et du Sport devrait commencer par augmenter le nombre d'enseignants de maternelle. Le Service de l'éducation du Conseil de l'Europe pourrait fournir des orientations et un soutien pédagogique afin d'accroître les capacités des autorités slovaques au niveau de l'enseignement dans les écoles maternelles⁵².

IV. 1.4. Soutien linguistique

70. Conscientes de l'impact de la barrière linguistique sur l'accès à l'éducation et la poursuite de l'intégration des enfants dans la société slovaque, les autorités ont apporté les modifications nécessaires à la loi sur l'éducation pour que la langue nationale slovaque soit enseignée dans le cadre du programme scolaire et pendant les heures normales de cours dans l'ensemble du système éducatif⁵³.
71. Avant la modification de la loi sur l'éducation, il n'était pas possible d'enseigner le slovaque en tant que langue étrangère pendant les heures de classe et ceux qui voulaient apprendre la langue devaient suivre des cours de langue après l'école. Grâce à cette modification de la législation, les enfants venus d'Ukraine ont la possibilité d'apprendre la langue slovaque plus facilement.

⁵¹ [Le gouvernement de la République slovaque n'est pas tenu à l'écart de l'évolution de la situation \(minedu.sk\)](https://minedu.sk/)

⁵² [Une meilleure éducation pour de meilleures démocraties \(CdE.int\)](https://minedu.sk/)

⁵³ [22860.pdf \(minedu.sk\)](https://minedu.sk/)

72. Il est important de souligner que le Service de l'Education du Conseil de l'Europe a développé un site web spécifique offrant un soutien dédié à l'intégration linguistique des réfugiés d'Ukraine⁵⁴. Le projet du Conseil de l'Europe sur l'Intégration Linguistique des Migrants Adultes (LIAM) a développé de nouveaux outils adaptés aux défis spécifiques rencontrés par les enfants qui ont fui l'Ukraine⁵⁵. Ils sont conçus pour soutenir les Etats membres dans leurs efforts pour répondre aux défis rencontrés par ceux qui fournissent un soutien linguistique aux enfants arrivant d'Ukraine. La RSSG encourage les autorités slovaques à utiliser pleinement les lignes directrices disponibles pour les décideurs et le Conseil de l'Europe peut soutenir les autorités ainsi que les praticiens travaillant dans le domaine de l'éducation linguistique des enfants.

IV. 1.5. Soutien psychologique

73. Le ministère de l'Éducation, des Sciences, de la Recherche et des Sports a mis en place des « équipes d'intervention » qui sont envoyées dans les écoles pour déterminer les besoins en matière de soutien psychologique. La RSSG a été informée que le groupe concerné comprend 10 psychologues parlant ukrainien pour aider les enfants ukrainiens dans les écoles⁵⁶.

74. Le soutien psychologique avec l'aide d'experts devrait être une priorité pour les autorités slovaques. Il devrait également être accessible aux enfants ukrainiens dans le système scolaire. Le fait d'apporter un soutien psychologique aux enfants ukrainiens atténuera l'impact du traumatisme qu'ils ont subi, mais contribuera également à réduire les tensions croissantes entre les enfants ukrainiens et slovaques. La RSSG a également souligné qu'étant donné que les psychologues professionnels travaillent dans des conditions psychologiquement exigeantes, ils doivent être formés et bénéficier d'une expertise appropriée.

75. Dans ce contexte, le Conseil de l'Europe peut aider les parties prenantes à fournir une assistance psychologique ou une assistance aux traumatismes. Il peut aider les équipes de psychologues, de psychiatres, de travailleurs sociaux, d'éducateurs et de spécialistes des migrations à mener des interventions d'urgence auprès du personnel des services de santé et des services sociaux travaillant sur l'aide psychosociale et la réhabilitation des traumatismes. En coordination avec les autorités, le Conseil de l'Europe peut développer des activités de renforcement des capacités, des protocoles spécifiques, des séminaires en ligne, des fiches d'information et des checklists pour les professionnels concernés dans plusieurs langues, y compris l'ukrainien.

⁵⁴ [Page d'accueil Intégration linguistiques des migrants adultes \(coe.int\)](#). Voir également [le nouveau site web du CELV pour soutenir l'intégration \(linguistique\) des réfugiés d'Ukraine - Newsroom \(coe.int\)](#)

⁵⁵ [Outils pour l'accompagnement linguistique des enfants réfugiés](#)

⁵⁶ Ces informations ont été fournies par le ministère de l'éducation, des sciences, de la recherche et des sports au cours de la réunion.

IV. 2. FEMMES

IV. 2.1. Protection contre la violence et les abus

76. La RSSG a été informée d'une situation qui pourrait correspondre à un risque de violences faites aux femmes. Des ONG ont signalé qu'une femme ne se sentait pas en sécurité dans son logement et avait demandé à ce qu'il soit changé. Elle aurait trouvé son logement grâce à l'initiative en ligne « KtopomôžeUkrajine »⁵⁷. Même si la RSSG n'a pas été informée d'autres situations similaires, il est à souligner que les autorités compétentes devraient procéder à une évaluation des risques liés aux logements privés afin de prévenir les risques de violence faites aux femmes.
77. Le nombre de cas de violences signalées par les femmes arrivant en Slovaquie semblait également faible. Il a également été indiqué que la Croix-Rouge slovaque avait fourni une première aide psychologique à ces femmes et que le ministère de la Justice avait mis en place une ligne d'assistance nationale pour les femmes ayant déclaré avoir subi des violences dans la zone du conflit⁵⁸. À cet égard, il est nécessaire de former adéquatement les personnes qui fournissent les premiers soins psychologiques à ce type de traumatisme.
78. Au cours des réunions de la RSSG, aucun cas de violence sexuelle n'a été signalé. En revanche, il a été signalé que les forces de l'ordre n'étaient pas suffisamment bien équipées pour identifier les cas de violence sexuelle, y compris les viols⁵⁹. Une formation du personnel concerné est nécessaire pour permettre d'identifier et de traiter ces cas de manière appropriée.
79. Compte tenu de ce qui précède, le Conseil de l'Europe étudie actuellement les moyens de mettre à disposition tous les outils et l'expertise pertinente dans ce domaine, afin de faciliter la documentation des violations des droits de l'homme susmentionnées et de fournir le soutien socio-médical nécessaire aux victimes.
80. Le Conseil de l'Europe est prêt à mener des activités de renforcement des capacités pour lutter contre la violence basée sur le genre, en collaboration avec des organisations internationales telles que le HCR.

IV. 2.2. Accès à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation

81. La [loi n° 73/1986 Coll. du Conseil national slovaque](#)⁶⁰ sur l'interruption artificielle de grossesse régit l'accès aux droits en matière de sexualité et de procréation. La loi autorise l'interruption de grossesse à la demande écrite de la femme enceinte dans les 12 semaines de gestation. En outre, le [décret n° 74/1986 Coll. du ministère de la Santé de la République socialiste slovaque](#)⁶¹, qui met en œuvre la loi susmentionnée régit l'accès à ces droits en pratique, y compris des étrangères. Selon ce décret, l'interruption de grossesse sur demande écrite n'est autorisée que pour les femmes étrangères qui disposent d'un permis de séjour ou si la République slovaque a conclu un accord avec les pays dont elles sont originaires.

⁵⁷ [#KtoPomozeUkrajine](#)

⁵⁸ [Information et assistance - Situation In Ukraine - Centre d'information de l'OIM sur la migration](#) Information

⁵⁹ Les informations ont été fournies par les ONG au cours de la réunion.

⁶⁰ [Les dispositions de la République slovaque en matière d'avortement - Center for Reproductive Rights](#)

⁶¹ [Les dispositions de la République slovaque en matière d'avortement - Center for Reproductive Rights](#)

82. En vertu de la législation actuelle, les femmes ukrainiennes victimes de violences sexuelles, y compris de viols, qui ont demandé une protection temporaire en République slovaque ont accès aux droits en matière de sexualité et de procréation. Il est néanmoins nécessaire de garantir l'accès effectif à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation⁶².

IV. 3. AUTRES GROUPES

IV. 3.1. Roms

83. Caritas a signalé qu'un certain nombre de groupes de Roms fuyant l'Ukraine avaient traversé la frontière slovaque et que certains avaient rencontré quelques difficultés avec la police des frontières⁶³. La RSSG a été informée que certains de ces groupes avaient poursuivi leur route vers l'Allemagne après avoir traversé la Slovaquie. Il a également été rapporté que certains Roms traversant la frontière slovaque n'avaient pas été autorisés à prendre le bus qui venait transporter les personnes de la zone frontalière dans les premières semaines de la crise. Toutefois, des informations supplémentaires n'étaient pas disponibles permettant de savoir si ces cas ont été signalés aux autorités compétentes de l'Etat ou s'ils ont fait l'objet d'un suivi.
84. En outre, au moment de la visite, aucune donnée n'était disponible sur le nombre de Roms ayant demandé une protection temporaire ou sur le nombre d'enfants roms ayant accès à l'éducation. Des données claires et accessibles sur les enfants roms sont essentielles pour déterminer leurs besoins.
85. Il a également été allégué que les Roms arrivant en Slovaquie depuis l'Ukraine avaient été maintenus dans le camp d'hébergement de Gabčíkovo et que leur nombre était d'environ 600⁶⁴. Dans ce contexte, la RSSG a rappelé la déclaration de l'ECRI⁶⁵ adoptée lors de sa 88e réunion plénière, ainsi que la déclaration de la Commissaire aux droits de l'homme⁶⁶, appelant à des enquêtes efficaces sur les allégations de traitement différencié injustifié des Roms et d'autres personnes venant d'Ukraine et à une protection adéquate de ces personnes, indépendamment de leur origine nationale ou ethnique, de leur citoyenneté, de la couleur de leur peau ou de leur religion.

IV. 3.2. Personnes handicapées

86. Des Ukrainiens handicapés ont également été contraints de quitter leur pays. Sur les 2,7 millions de personnes handicapées, quelque unes⁶⁷, principalement des enfants, se sont déplacées vers la Slovaquie. En Ukraine, ces enfants vivaient dans des institutions.

⁶² Voir le paragraphe 68 de la [recommandation CM/Rec\(2022\)17 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la protection des droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile](#)

⁶³ Les informations ont été fournies lors de la réunion avec Caritas Slovaquie, [Caritas Slovaquie | Slovenská katolícka charita](#)

⁶⁴ Ces informations ont été fournies par le Bureau du Défenseur public.

⁶⁵ Voir la [Déclaration de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance \(ECRI\) sur les conséquences de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine](#)

⁶⁶ Voir la déclaration de la Commissaire aux droits de l'homme : [Il faut combattre la discrimination et les préjugés dirigés contre les Roms qui fuient la guerre en Ukraine - View \(coe.int\)](#)

⁶⁷ Voir [Ukraine : 2,7 millions de personnes handicapées "piégées et abandonnées", prévient l'ONU \(businessinsider.com\)](#)

87. L'hébergement de ces enfants est un défi difficile à relever pour les autorités slovaques. Tout d'abord, ces enfants ne peuvent pas être logés dans les mêmes installations que celles allouées aux enfants non accompagnés et autres. Une attention particulière doit leur être accordée. Deuxièmement, les autorités slovaques ne disposent pas d'un personnel suffisant et bien formé pour s'occuper de ces enfants. Cette question a été spécifiquement soulevée par le Secrétaire d'Etat du ministère du Travail, des Affaires sociales et de la Famille concernant l'assistance possible d'autres Etats membres.

IV.3.3. Non-Ukrainiens

88. Conformément à la directive sur la protection temporaire de l'UE, les ressortissants non-Ukrainiens et les bénéficiaires d'une protection internationale, y compris les apatrides, résidant légalement en Ukraine avant le 24 février peuvent demander la PT. Depuis le 17 mars, la PT en République slovaque est également accordée aux citoyens non-Ukrainiens lorsqu'ils obtiennent une protection internationale ou une protection nationale équivalente accordée sur le territoire de l'Ukraine avant le 24 février. Elle peut également être accordée aux membres de leur famille ou aux non-Ukrainiens qui ont une résidence permanente en Ukraine accordée avant le 24 février et qui ne peuvent pas retourner dans leur pays ou région d'origine dans des conditions sûres et stables⁶⁸.
89. À la frontière avec la République slovaque, les ressortissants non-Ukrainiens doivent prouver qu'ils sont titulaires d'un permis de séjour en Ukraine. S'ils ne sont pas en mesure de le faire, ils doivent demander l'asile, dont l'obtention est plus longue que celle de la PT. Le fait de pouvoir entrer en République slovaque ne permet pas aux non-Ukrainiens de circuler librement dans l'UE et ils doivent se renseigner sur les conditions d'entrée en fonction de leur nationalité. Au moment de la visite, la RSSG a entendu des affirmations selon lesquelles la plupart des non-Ukrainiens vivaient dans le camp d'hébergement de Gabčíkovo. La RSSG a noté qu'il était nécessaire de recueillir davantage de données sur les non-Ukrainiens et de les rendre facilement accessibles, non seulement pour déterminer leur situation mais aussi pour faciliter leur suivi.

V. TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

90. Immédiatement après l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, un nombre élevé de personnes ont fui vers la République slovaque. Le nombre moyen journalier de personnes franchissant la frontière a pu atteindre 20 000 au plus fort de l'afflux. Les organes du Conseil de l'Europe ont réagi rapidement en appelant les États à agir d'urgence pour protéger les réfugiés fuyant l'Ukraine contre la traite des êtres humains⁶⁹.
91. Lors de cette première vague de personnes fuyant vers la République slovaque, les organisations de la société civile et les bénévoles se sont rapidement mobilisés vers la zone frontalière pour leur offrir le soutien et l'assistance nécessaires. La société slovaque a réagi rapidement en apportant son aide aux personnes concernées dans la zone frontalière. Le gouvernement slovaque est intervenu suite à l'intervention des organisations de la société civile et des volontaires.
92. En raison de l'afflux massif à la frontière slovaque, le risque de traite des êtres humains a considérablement augmenté au début de la crise.

⁶⁸ [Informations pour les personnes qui n'ont pas la citoyenneté ukrainienne - Z Ukrajiny na Slovensko \(ukraineslovakia.sk\)](https://ukraineslovakia.sk/)

⁶⁹ Le Secrétaire général à l'occasion de la Journée internationale de la femme le 8 mars, appelant à une protection spéciale des femmes et des filles ; le Commissaire aux droits de l'homme suite à sa visite dans les pays frontaliers ; et le Groupe d'experts du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA) dans une déclaration le 17 mars.

93. Au cours des premières semaines de la crise, des organisations de la société civile ont signalé des mouvements suspects de personnes dans la zone frontalière. D'après les informations qu'elles ont fournies, quelques hommes attendant dans leurs voitures ont été aperçus en train d'essayer d'emmener des Ukrainiens dans leurs voitures sans leur permettre de s'enregistrer à la frontière. Étant donné que les organisations de la société civile ne pouvaient pas jouer le rôle des forces de l'ordre sur le terrain, les mesures visant à détecter, prévenir et combattre la traite des êtres humains n'ont pas été pleinement efficaces ou dissuasives. En outre, ces organisations ne disposaient pas de ressources humaines suffisantes pour détecter tous les incidents suspects qui pourraient être qualifiés de traite des êtres humains et les signaler aux autorités compétentes. La seule option dont disposaient ces organisations était d'encourager les arrivants à se faire enregistrer dans la zone frontalière. Les autorités de l'État ont ensuite renforcé leur présence et pris des mesures pour éviter que ces personnes ne soient emmenées sans avoir été enregistrées au préalable. Elles ont aussi largement diffusé des brochures d'information pour protéger les femmes et les enfants de la traite.
94. Lors de ses rencontres, la RSSG a été informée que des mesures de sécurité avaient été prises autour des grands centres d'accueil afin d'éviter que les résidents ne soient victimes de traite. Lors de sa visite au Centre de Bratislava, il a été signalé que des offres d'emploi suspectes pour des femmes venues d'Ukraine, affichées sur des endroits visibles autour du Centre, avaient été retirées par la police et qu'une enquête allait être ouverte.
95. Les autorités préfèrent garder les données relatives à la traite des êtres humains confidentielles, même si elles consacrent beaucoup de temps et d'attention à ce sujet. Selon les médias, l'unité nationale de lutte contre l'immigration clandestine a enquêté sur 15 cas présumés de traite des êtres humains⁷⁰. La collecte et l'accès à ces données devraient être assurés par les autorités compétentes et leur analyse devrait être renforcée⁷¹.
96. Le GRETA, l'organe du Conseil de l'Europe chargé du suivi de la mise en œuvre de la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains, a publié [une nouvelle note d'orientation](#) détaillant les actions et mesures nécessaires pour détecter les victimes potentielles, les trafiquants et pour fournir de l'assistance. Cette note d'orientation sert d'outil pour mettre en place des mesures immédiates de prévention de la traite.
97. En outre, le Conseil de l'Europe est prêt à aider les autorités slovaques, en coopération avec d'autres organisations internationales, dans leur lutte contre la traite des êtres humains en proposant des formations ciblées aux agents des frontières et des forces de l'ordre, entre autres. Le cours en ligne HELP sur la lutte contre la traite des êtres humains est désormais disponible en slovaque⁷².

⁷⁰ <https://www.noviny.sk/krimi/669161-podozrenia-na-obchodovanie-s-ludmi-zeny-z-ukrajiny-su-vystavene-mnohym-rizikam>

⁷¹ [GRETA publie une Note d'orientation sur la réponse aux risques de traite des êtres humains liés à la guerre en Ukraine et la crise humanitaire qui en découle](#)

⁷² Cours HELP sur la lutte contre la traite des êtres humains : [HELP du Conseil de l'Europe \(CdE.int\)](#) (anglais seulement)

VI. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

98. Des efforts exemplaires ont été déployés par les autorités slovaques en coordination avec les organisations de la société civile, les bénévoles, le secteur privé et les autorités locales pour fournir aux personnes fuyant l'Ukraine des produits de première nécessité et d'autres formes de soutien. La société slovaque dans son ensemble s'est mobilisée très rapidement pour répondre à cet afflux soudain. L'accès au pays a été assuré dès le premier jour de la crise et les dispositions prises pour l'accueil des réfugiés ont été bien gérées.
99. L'octroi rapide d'une protection temporaire par la République slovaque a également permis aux personnes venues d'Ukraine de s'installer facilement et d'avoir rapidement accès à de nombreux services.
100. L'afflux massif de personnes en provenance d'Ukraine en République slovaque a provoqué de nombreux défis imprévus et sans précédent. Des mesures durables sont désormais nécessaires dans de nombreux domaines et la réponse des autorités publiques devrait être plus systématique, car les réfugiés ne peuvent toujours pas retourner dans leur pays.
101. Le présent rapport n'a pas pour objectif de dresser un tableau complet de la situation des personnes fuyant vers la Slovaquie ni de fournir une analyse exhaustive de toutes les considérations stratégiques en République slovaque. Son objectif principal est d'identifier certains domaines dans lesquels le CdE peut apporter son aide, à la demande de la République slovaque, afin que les autorités puissent faire face aux défis existants. La priorité semble aujourd'hui d'assurer la sécurité et la dignité des personnes qui fuient les combats, ainsi que de mettre en place des mesures d'inclusion efficaces. Dans le cadre du Plan d'action et en étroite coopération avec les organisations internationales, le savoir-faire et l'expertise du CdE peuvent être exploités pour fournir une expertise technique et sur mesure aux entités compétentes. Le CdE suggère donc ce qui suit :
1. Soutenir les autorités compétentes dans l'élaboration d'une procédure d'évaluation de la vulnérabilité plus complète et systématique et dans l'acquisition, par les professionnels et les juristes participant à la procédure d'enregistrement, des connaissances et des compétences nécessaires en matière de protection des personnes vulnérables ayant des besoins particuliers.
 2. Fournir aux autorités/institutions compétentes l'assistance nécessaire pour mettre leurs pratiques en conformité avec les normes du Conseil de l'Europe relatives à l'identification et à l'accueil des enfants non accompagnés et à la désignation de tuteurs pour les enfants non accompagnés, et organiser une formation appropriée pour le personnel de ces autorités/institutions compétentes en contact avec les enfants non accompagnés.
 3. Soutenir toutes les parties prenantes fournissant une assistance psychologique ou traumatique et permettre une détection rapide des traumatismes de guerre, en particulier chez les enfants venus d'Ukraine ; mais aussi en renforçant les équipes/pools de psychologues, psychiatres, travailleurs sociaux et éducateurs qui mènent des interventions d'urgence avec le personnel des services sanitaires et sociaux travaillant sur le soutien psychosocial et la réhabilitation des traumatismes.
 4. Aider les autorités compétentes à mettre en œuvre les normes et les lignes directrices du Conseil de l'Europe en ce qui concerne la lutte contre la traite des êtres humains, l'identification des victimes et la protection contre les abus, y compris les enfants, la sécurité des femmes dans les structures d'accueil et la violence

basée sur le genre, en coordination avec d'autres organisations internationales, en particulier avec le HCR, sur ces questions par le biais de programmes de formation et d'événements communs.

5. Explorer les moyens, en coordination avec les organisations internationales compétentes, d'aider les autorités concernées à loger les enfants handicapés dans des établissements spécialement construits à cet effet et à organiser une formation complète du personnel employé dans ces établissements.
6. Soutenir la participation de la République slovaque au passeport européen de qualification pour les réfugiés (EQPR) afin de faciliter leur accès au marché du travail.

VII. ANNEXE : PROGRAMME DE LA VISITE

Lundi 2 mai

- 10.00 - 11.00** Réunion avec les ONG : CARITAS (Mme Alexandra Mruk Papaianopol), Ligue slovaque des droits de l'homme (Mme Natália Zikmundová), Mareena (Mme Marta Králiková), People in Need (Mme Andrea Najvirtová)
- 11.45 - 12.30** Réunion avec le HCR
- 13.30 - 14.15** Réunion avec M. Vendelín Leitner, secrétaire d'État, ministère de l'Intérieur de la République slovaque accompagné de sa délégation qui comprenait M. Ján Orlovský, Directeur du Bureau de la Migration de la République slovaque
- 14.45 - 15.15** Réunion avec M. Juraj Podhorský, le directeur général de la section du ministère des Affaires étrangères et européennes de la République slovaque.
- 15.45 - 16.45** Réunion avec Mme Silvia Porubánová, directrice exécutive, Centre national slovaque pour les droits de l'homme
- 17.00 - 18.00** Réunion avec Mme Mária Vargová, Directrice, Centre national de coordination pour la résolution des problèmes de violence contre les enfants
- 19.00-20.00** Réunion avec le chef de bureau de l'OIM

Mardi 3 mai

- 09.30 - 10.30** Visite du centre de soutien et d'information pour les Ukrainiens dans la ville de Bratislava
- 10.50 - 12.30** Visite du district de Bratislava - Lamač Réunion avec les représentants du district de Bratislava - Lamač
- 12.45 - 14.00** Réunion au ministère de l'éducation, des sciences, de la recherche et des sports de la République slovaque
- 14.30 - 15.30** Rencontre avec des représentants du Bureau du Défenseur public
- 16.00 - 17.00** Réunion avec l'UNICEF

Mercredi 4 mai

- 08.30 - 09.30** Réunion avec Mme Soňa Gaborčáková, Secrétaire d'État, ministère du Travail, des Affaires sociales et de la Famille de la République slovaque
- 10.45 - 12.00** Visite du point d'information de la gare de Bratislava.